

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du lundi 9 décembre 2013
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

| | | |
|--------------------|---------|---------------|
| M. Patrick ASCHERI | Maire | |
| M. Serge SERAFIN | Adjoint | <i>Excusé</i> |
| M. Pierre CHOLLET | Adjoint | |

Bureau du Conseil municipal

| | | |
|---------------------------|-----------------|--|
| Mme Florence PULIDO | Présidente | |
| Mme Corinne ALHANKO-BAUER | Vice-Présidente | |
| Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire | |

Conseillers municipaux

| | | | |
|---------------------------|--|---------------------------|----------------|
| | | M. Pierre-Yves DECHEVRENS | |
| Mme Denyse BARBEZAT-FORNI | | Mme Isabelle de PLANTA | <i>Excusée</i> |
| M. Antoine BARDE | | M. Christophe DEVENOGE | |
| Mme Caroline BENBASSAT | | M. Christian HALLER | |
| M. Louis BOLDRINI | | M. Gilbert HUMBERT | |
| Mme Chantal BORDIER | | M. Philippe GAILLARD | |
| M. Pierre BUHOLZER | | Mme Roberta RANNI | |
| M. Christophe CHAPOTAT | | M. Pascal WASSMER | |

Public : 4 personnes.

ORDRE DU JOUR :



Tenant compte que la date annoncée du mardi 10 décembre 2013 a été avancée au lundi 9 décembre 2013, cette séance du Conseil municipal est considérée comme « extraordinaire » au regard de la loi sur l'administration des communes (LAC), B 6 05, art. 14, alinéa b).

Seuls les points figurant dans le présent ordre du jour sont traités.

- 1. AUDITION. M. le Capitaine Louis BOLDRINI – Exposé sur la Compagnie des sapeurs-pompiers.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013.**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2013.**
- 4. Communications du bureau :**
 - Courrier de MM. VILLARD et ARENAS du 15.11.2013 – Préavis communal, demande d'autorisation de construire au chemin de La-Carignan DD 106074/1.
 - Apéritif des sociétés. Date fixée au lundi 20 janvier 2014 à 19h.00. Salle communale.
 - Voyage de fin de législature du Conseil municipal. Propositions des membres du Conseil municipal.
- 5. Rapports des commissions et délibérations**
 - a. Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séance du mercredi 9 octobre 2013 (Christian HALLER, rapporteur).
 - b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances du lundi 14 octobre 2013 et du mardi 19 novembre 2013 (M. Louis BOLDRINI – Président).
 - c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 25 novembre 2013 (M. Gilbert HUMBERT – Président).
 - ✚ **Délibération N° 41** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude générale de l'état des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières – Diverses parcelles et plans.
 - ✚ **Délibération N° 42** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude concernant le soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy à Anières. Parcelle N°5631 /Plan 30.
 - ✚ **Délibération N° 43** – Proposition du Maire relative au nouveau règlement et tarifs du cimetière de la commune d'Anières.
 - ✚ **Délibération N° 44** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord initié par Agri-Genève – acade – viridis.
 - d. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 3 décembre 2013. (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI – Présidente).
 - ✚ **Délibération N° 45** – Proposition du Maire pour la création d'un règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse – LC 02 546 (en complément à la LC 02 545).

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Isabelle de PLANTA et de M. Serge SERAFIN.

Elle salue également le public présent et lui souhaite la bienvenue.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour et donne la parole à M. Louis BOLDRINI, Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières.



Point 1 AUDITION. M. le Capitaine Louis BOLDRINI – Exposé sur la Compagnie des sapeurs-pompiers.



Tonne pompe de la Compagnie, inauguré le 5 décembre 2013, dans le cadre de la fenêtre de l'Avent organisée par la Compagnie des sapeurs-pompiers.

A l'aide d'une présentation PowerPoint, le Capitaine présente les obligations des Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires selon les bases légales et plus particulièrement les tâches de celle d'Anières.



L'exposé complet sur la Compagnie des sapeurs-pompiers est joint en annexe du présent procès-verbal.

A l'issue de cette présentation, M. le Capitaine ouvre le débat.

M. Antoine BARDE souhaite connaître le temps entre l'appel d'urgence au 118 et celui à la Compagnie communale.

M. Louis BOLDRINI répond que c'est l'opérateur de la CETA (Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes du SIS) qui alerte la Compagnie en cas de sinistre. Il ne peut communiquer le temps, mais il est évident que ce relai doit être fait le plus rapidement possible. L'alerte est faite par BIPS et la Compagnie en possède 15. Il y a des BIPS permanents, soit détenus par l'Etat-major, les sapeurs employés communaux et les porteurs des appareils respiratoires. Le solde est donné aux sapeurs selon un tournus. Selon la gravité du sinistre, toute la Compagnie est ensuite alertée par téléphone.

Pour répondre à M. Antoine BARDE, M. le Commandant précise que la Compagnie alarmée se rend au local de la route de l'Hospice, lieu principal où sont stockés les équipements et le matériel, sachant toutefois que le tonne pompe est parké à Chevrens, ce qui pose malgré tout actuellement le problème de sa délocalisation. Ceci d'autant plus que ce camion comprend également du matériel indispensable aux interventions. Les porteurs du permis adéquat pour conduire le nouveau tonne pompe doivent se rendre à Chevrens (actuellement 7 pompiers).

Une organisation est en cours pour gérer cette situation, ajoute M. le Commandant. Le nouveau tonne pompe permet de déplacer 7 hommes, l'ancien parké à la route de l'Hospice et le Pick-Up environ 8 hommes, ce qui par rapport à la situation antérieure améliore la rapidité de déplacement sur le site du sinistre. Les autres sapeurs se rendent par leur propre véhicule sur le site.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite connaître le nombre de sapeurs de la Compagnie et qui peut conduire le nouveau tonne pompe.

M. le Commandant répond qu'à ce jour la Compagnie compte 25 hommes, Etat-Major compris. Le tonne pompe ne peut être conduit que par l'Etat-Major et les sapeurs qui ont suivi les cours « Feux bleus » de l'OCCPAM (Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires) et en possession du permis poids lourds, catégorie C1. Actuellement 7 pompiers sont en possession de ce permis, dont 4 de l'Etat-Major. Certains sapeurs sont actuellement en train de suivre la formation en vue de l'obtention de ce permis.

M. le Commandant précise toutefois que les sapeurs sont volontaires et qu'il ne peut les obliger à suivre ce genre de formation, sachant que cela prend du temps, aussi bien pour la théorie que pour la pratique (cours à Bernex).

En revanche, il encourage vivement les sapeurs à suivre le cours pour les appareils respiratoires, tenant compte de la toxicité des feux lors des sinistres.

M. Antoine BARDE demande quelles sont les relations de la Compagnie d'Anières avec celles de Corsier et d'Hermance.

M. le Commandant répond que les relations sont excellentes avec ces Compagnies, de même qu'avec celle de Collonge-Bellerive. Il ajoute que la Compagnie d'Hermance s'est déditée de commander un nouveau tonne pompe au profit de celle d'Anières. Des rapprochements sont en cours avec le Commandant de la Compagnie d'Hermance pour leur mettre à disposition le tonne pompe d'Anières et leurs compétences le cas échéant. La Compagnie d'Hermance ne compte à ce jour qu'environ 10 sapeurs et est en déficit d'hommes et de matériel.

M. Antoine BARDE souhaite savoir si une fusion entre les Compagnies d'Anières et d'Hermance aurait du sens.

M. le Commandant répond par la négative pour plusieurs raisons, entre autres celle relative aux budgets communaux alloués aux Compagnies, celle relative au respect des particularités communales, les locaux et également l'importance de préserver la proximité.

Pour répondre à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. le Commandant confirme que des collaborations sont déjà mises en vigueur avec les communes d'Hermance, de Corsier et de Collonge-Bellerive, soit le regroupement CoHerAn & CO, 1^{ère} collaboration à répondre au concept « Pompiers 21 ». Cette collaboration comprend 14 chefs d'intervention et assurent le piquet à tour de rôle pour les 4 communes. Un véhicule commun est mis à disposition du responsable piquet selon un tournus hebdomadaire. En cas de sinistre, il est en charge d'organiser l'intervention.

Mme Caroline BENBASSAT souhaite connaître les grades au sein des Compagnies de sapeurs-pompiers.

M. le Commandant répond ainsi :

Sapeurs :

- Sapeur-pompier (Sap).
- Sapeur-pompier appointé (App).

Sous-Officiers :

- Caporal (Cpl).
- Sergent (SGT).

Sous-Officiers supérieurs :

- Sergent-Major (Sgtn).
- Fourrier (Four).

Officiers :

- Lieutenant (Lt).
- 1^{er} lieutenant (Plt).
- Capitaine (Cap).

Tous les grades sont soumis à des formations spécifiques, entre 30h.00 à 50h.00 selon le grade. Ces formations ont lieu à Bernex.

D'autres cours de formations peuvent être suivis, soit pour les permis véhicules, engins, tronçonneuses, Polycom, etc.). Il s'agit de formations certificatives faisant l'objet d'un examen.

M. Philippe GAILLARD demande quel est la différence entre la terminologie « Capitaine » et celle de « Commandant ».

M. le Commandant répond que le terme « Capitaine » est un grade et que le terme « Commandant » est une fonction.

Mme Caroline BENBASSAT demande quel est le nombre d'interventions de la Compagnie par année.

M. le Commandant répond que la Compagnie intervient entre 10 et 15 fois par année (pour feux, insectes, inondations, etc.).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI de sa présentation et ses réponses aux questions des membres du Conseil municipal. Elle propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013.

Modification à apporter (demande de Mme Chantal BORDIER) :

En page 1, mentionner que Mme Chantal BORDIER était excusée le mardi 29 octobre dernier.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention de Mme Chantal BORDIER, excusée lors de cette séance), **le procès-verbal de la séance du mardi 29 octobre 2013 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 3

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2013.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2013 est approuvé par le Conseil municipal.

Point 4

Communications du bureau.

Calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions – 1^{er} semestre 2014

Mme la Présidente informe que le bureau du Conseil municipal et les Présidents des commissions se sont rencontrés avant la présente séance pour fixer les dates des prochaines réunions jusqu'en juin 2014. Le planning récapitulatif sera disponible sur CMNet dans les meilleurs délais.

Apéritif des sociétés – Lundi 20 janvier 2014 à 19h.00 à la salle communale

Mme la Présidente informe que le traditionnel apéritif des sociétés de début d'année a été fixé au lundi 20 janvier 2014 à 19h.00 à la salle communale.

Une invitation sera envoyée prochainement à tous les Conseillers municipaux.

Courrier de MM. VILLARD et ARENAS du 15.11.2013 – Préavis communal, demande d'autorisation de construire au chemin de La-Carignan – DD 106074/1

Mme la Présidente informe avoir reçu un courrier de MM. Laurent VILLARD et Francisco ARENAS du 15 novembre 2013 concernant le préavis communal relatif à la demande d'autorisation de construire au chemin de La-Carignan, dossier DD 106074/1. Elle en donne lecture.

Laurent VILLARD
40 Rue Centrale
1247 ANIERES
T. 022 751 01 20

Francisco ARENAS
54 Chemin des Avallons
1247 ANIERES
T. 022 751 85 85

COPIE

DU - Département de l'urbanisme
Direction des autorisations de construire
rue David-Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Anières, le 15 novembre 2013

Concerne: Préavis communal, demande d'autorisation de construire au chemin de La-Carignan DD106074/1

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la demande d'autorisation de construire un immeuble au chemin de La-Carignan (DD 106074/1), avec un parking sous-terrain pour 11 véhicules et une sortie prévue sur le chemin de La-Carignan.

Nous avons été très surpris par le préavis favorable donné par la Commune à ce projet. « La-Carignan » est une parcelle communale qui dessert principalement l'aire de jeux de la commune ainsi que le préau des petits degrés (4 à 7 ans) de l'école publique. C'est aussi l'accès piéton au lotissement « Le Clos les Noyer », ensemble d'immeubles communaux habités par de nombreuses familles avec enfants.

Cette voie est utilisée par les enfants et les familles durant la semaine et le week-end en toute sécurité car elle est interdite à la circulation.


La construction d'un immeuble avec sortie de voitures sur ce chemin (11 véhicules prévus dans le parking souterrain), va engendrer un trafic d'au minimum 30 à 40 véhicules par jour, week-end compris. Cette circulation est incompatible avec un chemin sécurisé pour les enfants et les familles qui se rendent à l'école, à la place de jeux ou au « Clos les Noyers ». Ce chemin communal va rapidement devenir une voie privée à l'usage exclusif de cet immeuble.

A ce jour plus de 150 habitants d'Anières soutiennent cette démarche.

Au vu de la mobilisation de nombreux Aniéris, nous vous prions d'insister auprès du promoteur afin de trouver une autre solution pour le trafic des véhicules.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Laurent VILLARD

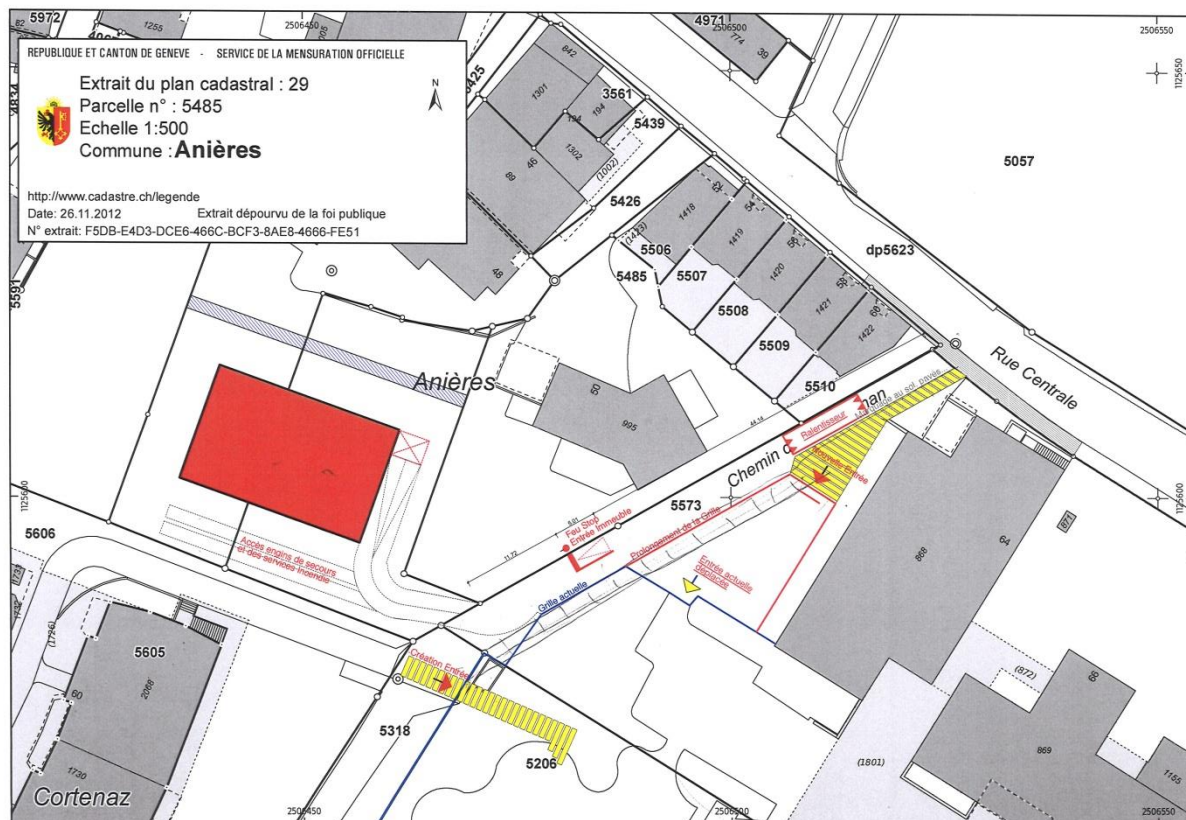

Francisco ARENAS

Annexe : Liste d'habitants d'Anières qui soutiennent cette lettre

Copies : Mme Isabel GIRAULT, Directrice générale de l'Office de l'Urbanisme
M. Patrick ASCHERI, Maire d'Anières
Madame Florence Pulido Présidente du Conseil Municipal d'Anières

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire qui souhaite donner quelques explications sur les mesures envisagées par le promoteur de ce dossier, suite au courrier précité. Il rappelle que ce dossier a déjà été présenté en commission et au Conseil municipal qui avaient émis un préavis favorable sur le projet d'une « servitude de passage à talon et roues » (CU du 16 octobre 2012 et CM du 30.10.2012) au chemin de de La-Carignan, en faveur des futurs propriétaires du projet faisant l'objet de la présente requête en autorisation de construire DD 106074/1.

M. le Maire souligne encore que l'Exécutif, ayant également reçu le courrier de MM. Laurent VILLARD et Francisco ARENAS, a étudié les propositions d'aménagement du chemin de La-Carignan lors de sa séance du lundi 2 décembre dernier, aménagements qui seront soumis au Département dans le cadre de cette requête.



M. le Maire présente et commente le plan ci-dessus qui a été remis à la Commune par le promoteur et informe des mesures suivantes, qui seront à sa charge dans le cadre de ce cette promotion immobilière qui comprendra 5 logements au lieu des 8 prévus dans le projet initial, soit :

- Suppression du parking provisoire des enseignants (créé durant les travaux de l'école – 3^{ème} étape).
- Sécurisation d'un cheminement de la rue Centrale en direction de la place de jeux, avec un rehaussement au début dudit chemin et une barrière tout le long du périmètre, après les deux box situés au début du chemin de La-Carignan, ainsi qu'un portail d'accès.
- Accès également sécurisé depuis le chemin qui relie les immeubles du Clos-Les-Noyers jusqu'à la place de jeux.

A ce jour, la Commune attend la détermination du Département sur ce projet de sécurisation de l'accès à l'école dans le cadre de cette autorisation de construire.

M. Louis BOLDRINI souhaite également s'assurer que l'accès aux véhicules d'urgence, pompiers plus particulièrement tenant compte de la grandeur du véhicule, soit garanti, ce que confirme M. le Maire.

Voyage de fin de législature du Conseil municipal 2011-2015. Propositions

Mme la Présidente informe avoir reçu 5 propositions de destination pour le voyage de fin de législature du Conseil municipal, qui est prévu en automne 2014, soit :

1. Andalousie.
2. Bretagne.
3. Pays basque.
4. Bilbao – Musée Guggenheim.
5. Saint-Petersbourg.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire propose un vote du Conseil municipal pour le choix de la destination de ce voyage, en précisant que les frais sont pris sur les jetons de présences des Conseillers municipaux et les indemnités pour l'Exécutif.

A l'issue des tours de scrutins éliminatoires, le destination suivante remporte le plus de suffrages, soit :

LE PAYS BASQUE

La secrétaire du Conseil municipal fera parvenir à chacun un sondage « Doodle » pour définir les dates de ce voyage prévu en automne 2014, ceci relativement vite, afin de pouvoir organiser ce sympathique séjour.

Point 5

Rapports des commissions et délibérations.

a. Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séance du mercredi 9 octobre 2013 (M. Christian HALLER, rapporteur).

Mme la Présidente passe la parole à M. Christian HALLER, rapporteur de la Conférence « CoHerAn ».

M. Christian HALLER informe que la Conférence « CoHerAn » s'est réunie le mercredi 9 octobre dernier à Hermance et a traité des points suivants :

Commission « Sécurité » Agent de Police Municipale (Présidence de la commission « Sécurité » : M. Bernard LAPERROUSAZ).

Un accord de Convention a été trouvé avec la Commune de Collonge-Bellerive pour un contrat de prestations d'Agents de Police Municipale, soit à hauteur de 30 % pour Hermance, Anières 70 % et Corsier 20 %. Quelques Conseillers municipaux ont été surpris du choix d'une collaboration en lieu et place d'un Agent « CoHerAn », mais la proposition préconisée avec la commune de Collonge-Bellerive semble plus intéressante financièrement.

Commission pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal (Présidence de la commission : M. Pierre CHOLLET).

Le Président de la commission, M. Pierre CHOLLET a présenté un compte rendu de la commission et présenté un document « Etude d'un centre de voirie intercommunal », en vue de définir le coût global de cette opération, soit :

- 1) Masse salariale de l'ensemble des employés actuels, y compris les concierges.
- 2) Locaux .
- 3) Parc de véhicules et matériel à disposition.
- 4) Piquets neige (indemnités et heures supplémentaires).
- 5) Mandats externes.
- 6) Frais de fonctionnement inscrits au budget 2013 (fleurs, arbres, bancs, poubelles, fournitures diverses, diesel, entretien et marquages des routes, équipements personnels, sel à neige, etc.).
- 7) Surfaces des routes et espaces verts à entretenir.
- 8) Nombre d'habitants par commune.

Au regard de ce document, divers points de traitements différents par chaque commune ont été relevés et qu'il faudra encore discuter en commission, soit :

- Entretiens et déneigements des chemins privés (Corsier).
- Patinoire (Anières).
- Mise à disposition de tables et bancs.
- Nomination d'un chef de la future voirie.
- Détermination des salaires des employés en fonction de l'ancienneté et des compétences.
- Répartition des frais de la voirie intercommunale entre les communes, selon une clé de répartition à définir (par habitants, par surfaces globales, par surfaces à entretenir, etc.).

Pour répondre à M. Pascal WASSMER, M. Pierre CHOLLET souligne qu'à ce jour aucune position ferme n'a été prise concernant le personnel de cette future voirie intercommunale et qu'il ne s'agit actuellement que d'une réflexion globale.

M. le Maire confirme qu'il est à ce jour prématuré de parler des employés et d'un organigramme tant que cette étude visant à créer une voirie intercommunale n'est pas aboutie et n'a de plus pas encore de statut juridique.

Tenant compte de l'avancement de cette étude, M. le Maire proposera à ses collègues de l'Exécutif un mandat d'un prestataire extérieur qui sera en charge de finaliser ce dossier permettant une présentation aux Conseils municipaux de CoHerAn, tant au niveau des ressources (ressources humaines, matériel, etc.) que des finances et du statut juridique. Les Conseils (CoHerAn) étant souverains, leurs votes définiront ou non la poursuite de cette voirie intercommunale.

Commission « Sports » (Présidence de la commission : M. Serge SERAFIN).

Le dossier évolue favorablement au niveau des préavis cantonaux, mis à part le département de l'agriculture qui émet quelques réserves, d'ailleurs déjà en cours de traitement.

Commission « Environnement et développement durable » (Présidence de la commission : M. Bertrand PICTET).

Rien de particulier, tenant compte que la séance de commission était prévue le 11 novembre dernier.

La commune de Collonge-Bellerive a approché les communes d'Arve et Lac au sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, plus particulièrement pour une demande de soutien aux 22 sportives et sportifs genevois-es.

Team Genève 2016

La participation annuelle de l'Etat de Genève se monte à 60'000 F (50%), de la Ville de Genève à 30'000.— F (25%) et de l'ACG à 30'000 F (25%).

Pour que le fonds intercommunal (FI) entre en matière, il faut que des communes participent financièrement, sachant que la commune de Collonge-Bellerive s'est engagée pour 5'000.— F par année (sur 4 ans).

Les communes devront encore se déterminer sur cet objet.

Soirée CoHerAn à Corsier – Pétanque et fondue

M. Christian HALLER informe de la réorganisation de la soirée « Pétanque » à Corsier le 14 novembre dernier. La soirée s'est très bien déroulée dans une ambiance très sympathique.

Mme la Présidente remercie M. Christian HALLER pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances du lundi 14 octobre 2013 et du mardi 19 novembre 2013 (M. Louis BOLDRINI – Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI ayant eu quelques soucis techniques avec CMNet, seul le rapport de la séance du mardi 19 novembre 2013 sera rendu ce jour.

M. Louis BOLDRINI informe que la commission « Urbanisme et constructions » s'est réunie le mardi 19 novembre dernier et a traité des points suivants :

Zone artisanale – Route de Thonon

M. François DIEU, Directeur de la société « Créateurs immobiliers », a été auditionné pour évoquer les aspects financiers relatifs à la zone artisanale, projetée le long de la route de Thonon.

En fonction de l'attribution des parcelles (assolement, agricoles, villas, etc.), un calcul a été fait et le coût pour l'acquisition de ces parcelles s'élèverait au total à environ 14'000'000 F.

Plusieurs possibilités se présentent, soit l'acquisition de tous les terrains une fois déclassés, soit que chaque propriétaire vende pour lui-même à une Fondation, soit qu'ils conservent leurs terrains et louent selon un droit de superficie (loyers), etc.

Le montant de 14'000'000 F a évidemment interpellé les commissaires. Les informations données par M. François DIEU doivent encore être bien étudiées et analysées par la commission, tant l'étude présentée est détaillée et offre des variantes diverses.

Zone sportive – Chemin des Ambys

Vu la grandeur des parcelles à déclasser, soit environ 42'000 m² de zone agricole, ce déclassement est du ressort de la Confédération, contrairement au projet initial, d'environ 27'000 m², qui serait de la compétence du canton, ce qui mérite réflexion. Des surfaces de compensation seront toutefois à trouver, en terrains ou en taxes annuelles.

Une demande de renseignements a d'ores et déjà été faite auprès du Département pour la poursuite de ce dossier, ainsi qu'une analyse financière à M. François DIEU, à l'instar de celle réalisée pour la zone artisanale.

Requête en autorisation de construire au chemin de La-Carignan - DD 106074/1

La commission a ensuite été tenue informée du projet de construction au chemin de La-Carignan et a demandé à l'Exécutif d'interpeller le promoteur en vue de réaliser des mesures sécuritaires sur ledit chemin, sachant que le parking provisoire des enseignants sera supprimé.

Projet MPPL

Réponse a été donnée à un commissaire qui souhaitait savoir pourquoi avait été privilégié le local pompiers et logements dans ce dossier par rapport à la Poste et la mairie.

Clos-Les-Noyers – Accès du SIS avec l'échelle

Il a été relevé, suite à l'incendie d'un sapin au Clos-Les-Noyers, que le SIS avec l'échelle n'avait pu accéder au centre du lotissement. Il avait été demandé de créer un accès pompiers depuis le chemin des Avallons et l'urgence de la situation.

Réponse sera donnée par l'Adjoint délégué lors d'une prochaine séance.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 25 novembre 2013 (M. Gilbert HUMBERT – Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Gilbert HUMBERT informe que la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » s'est réunie le lundi 25 novembre dernier et a traité des points suivants :

Dépendance du chemin des Avallons – Travaux d'aménagement. Préavis pour l'ouverture d'un crédit d'investissement en vue du vote par le Conseil municipal.

Conformément à la demande de la commission, formulée lors de la séance du 15 octobre 2013, un appel d'offres a été adressé aux entreprises Scrasa, Implénia, Colas et Piasio SA.

L'entreprise la meilleure marché est celle de Piasio SA pour un montant de 499'000 F. Toutefois, cet appel d'offres ne concerne pas la totalité des travaux, car sont exclues les interventions réalisées par les services publics, notamment l'éclairage, les abattages d'arbres, les frais de notaire, les honoraires de l'ingénieur, soit environ 200'000 F.

A l'issue de ces informations, les membres de la commission ont estimé que le coût de cet ouvrage était vraiment très élevé que les travaux n'étaient pas prioritaires.

La commission s'est donc prononcée défavorablement, à la majorité (4 contre – 2 abstentions), pour l'ouverture d'un crédit de 700'000 F visant à réaliser les travaux de cette dépendance du chemin des Avallons.

Talus du Nant-d'Aisy. Crédit d'étude. Préavis pour l'ouverture d'un crédit d'investissement en vue du vote par le Conseil municipal

Après la présentation du dossier relatif au talus du Nant-d'Aisy par M. Pierre CHOLLET, les membres de la commission ont estimé que l'intervention était nécessaire pour remédier à une situation préoccupante et a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit d'engagement de 35'000 F, dont la délibération sera présentée au Conseil municipal ce soir.

Route de l'Hospice. Collecteur EC. Préavis pour l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire en vue du vote par le Conseil municipal

Le crédit initial voté par le Conseil municipal pour la réalisation du collecteur EC sous la route de l'Hospice d'un montant de 200'000 F présente à l'issue des travaux un dépassement à hauteur de 60'000 F, nécessitant le vote d'un crédit complémentaire. Ce dépassement est principalement dû à la modification du tracé demandée par les SIG pour éviter la mise en péril d'une canalisation.

Tenant compte de cette situation, les commissaires ont souhaité obtenir plus de précisions sur cette demande de crédit complémentaire. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission prévue en début d'année 2014.

Règlement du cimetière

Diverses modifications ont été apportées dans ce règlement du cimetière. Les changements principaux concernent la réservation des emplacements qui ne sera plus possible, à la seule exception prévue par l'article 15, alinéa 5. Les tarifs ont également été adaptés.

Mme Chantal BORDIER, qui a participé à l'élaboration de ce nouveau règlement, a été remerciée pour cette présentation d'un règlement juridiquement correct et actualisé.

La commission a donc rendu un préavis favorable, à l'unanimité, sur ce règlement du cimetière, dont la délibération sera présentée au Conseil municipal ce soir.

Projet d'un réseau agro-environnemental Arve & Lac nord. Préavis en vue du vote d'un crédit budgétaire supplémentaire par le Conseil municipal.

Ce projet de réseau agro-environnemental comprend les communes de Collonge-Bellerive, Gy, Meinier, Corsier, Hermance et Anières.

Ce dossier présente la politique agricole et le réseau agro-environnemental (RAE). Les objectifs visés sont de maintenir une agriculture de production, soutenir et valoriser les agriculteurs sur le développement durable, maintenir la qualité du paysage, contribuer à son renouvellement, conserver et développer la diversité biologique.

Les coûts pour 2013 sont chiffrés à 65'000 F financés par l'Etat de Genève (DGNP), à hauteur d'environ 15'000 F, par les exploitants agricoles à hauteur d'environ 5'000 F et le solde par les communes concernées.

Une clé de répartition a été définie à partir de la population de la surface agricole utile (SAU). Il en résulte un montant de 6'104 F pour la commune d'Anières.

La commission a rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 6'104 F, dont la délibération sera présentée au Conseil municipal ce soir.

Pour répondre à la question de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. Pierre CHOLLET informe qu'environ 30 agriculteurs sont concernés par ce projet agro-environnemental pour Arve & Lac nord.

Trottoir route de l'Hospice – Réalisation d'un trottoir.

Une demande de participation de 100'000 F avait été adressée à l'Etat pour les travaux situés sur le tronçon de 120 mètres le long de la route cantonale de Thonon et dont la Commune avait reçu un préavis favorable. Toutefois, un nouveau courrier de la direction des Ponts et Chaussées a informé la Commune qu'en raison de réductions et reports budgétaires, cette participation ne pourra être versée avant 2015, avec la réserve des budgets alloués et de la priorisation des projets.

La commission a donc convenu de ne pas réaliser les travaux prévus le long de la route cantonale de Thonon.

Mme la Présidente remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

Elle propose de passer aux votes des délibérations.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 41 et propose de passer au vote.

Délibération N°41

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude générale de l'état des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières (Diverses parcelles et plans)

Vu la volonté de mener une étude pour connaître l'état des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières, suite à certains constats de dysfonctionnement lors d'interventions d'urgence ;

vu le dossier d'études effectué par la société LIAUDET PIAL SA à Aïre, effectué dans le cadre du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) en 2008 et leur devis du 16 août 2013, qui comprend le curage et le visionnage des collecteurs de drainages sis sur le territoire de la commune d'Anières, en vue de la préparation d'un rapport et chiffrage des interventions à prévoir pour leur entretien et leur rénovation ;

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 15 octobre 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'engagement de cette étude par la société LIAUDET PIAL à Aïre ;

vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité), 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement pour lancer cette étude par la société LIAUDET PIAL SA relative au curage et visionnage des collecteurs de drainage sis sur le territoire de la commune d'Anières (diverses parcelles et plans), en vue de la préparation d'un rapport et chiffrage des interventions à prévoir pour leur entretien et leur rénovation.
2. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
3. De comptabiliser la dépense totale de TTC 25'000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine administratif.
4. De surseoir à l'amortissement de ce montant de TTC 25'000 F qui sera intégré à l'amortissement du crédit d'engagement des travaux d'entretien et de rénovation des collecteurs de drainages sis sur le territoire de la commune d'Anières.
5. En cas de non réalisation des travaux d'entretien et de rénovation des collecteurs de drainages sis sur le territoire de la commune d'Anières, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de cet engagement de TTC 25'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 42 et propose de passer au vote.

Délibération N°42

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude concernant le soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy à Anières. Parcelles N° 5631 – dp communal, N° 6197– parcelle privée/Plan 30

Vu le constat du risque imminent de l'affaissement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy à Anières et des conséquences induites que cela pourraient entraîner sur l'accès et la sécurité des usagers, tant sur le domaine public que privé,

vu le dossier d'études effectué par la société EDMS SA ingénieurs au Petit-Lancy du 29 mai 2013 qui concerne les frais d'honoraires pour l'étude et le projet d'exécution,

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » à la commission du lundi 25 novembre 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'engagement de cette étude et les honoraires de de la société EDMS SA, ingénieurs au Petit-Lancy du 29 mai 2013,

vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

14 oui (Majorité), 0 non – 1 abstention (Mme Roberta RANNI)

1. D'ouvrir un crédit d'investissement pour l'engagement de cette étude par la société EDMS SA relative au soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy à Anières. Parcelle N° 5631 – dp communal, N° 6197 – parcelle privée/Plan 30, d'un montant de TTC 35'000 F, correspondant aux honoraires d'étude et du projet d'exécution.
2. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
3. De comptabiliser la dépense de TTC 35'000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine administratif.
4. De surseoir à l'amortissement de ce montant de TTC 35'000 F qui sera intégré à l'amortissement du crédit d'investissement des travaux de soutènement du talus côté sud sis au chemin du Nant-d'Aisy à Anières. Parcelles N° 5631 – dp communal, N° 6197 – parcelle privée/Plan 30.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 43 et propose de passer au vote.

Délibération N° 43

Proposition du Maire relative au nouveau règlement, tarifs et taxes du cimetière de la commune d'Anières – LC 02 351

Vu le règlement du cimetière de la commune d'Anières du 13 mars 2007, entré en vigueur le 3 mai 2007 (délibération No 72), approuvée par le Conseil d'Etat en date du 2 mai 2007,

vu l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'extension du cimetière – Parcelle N° 6012/FIle 40 (délibération No 61 du 17 novembre 2012), approuvée par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité le 8 juillet 2011, travaux qui se sont achevés à l'automne 2013,

vu la volonté de la Commune de se doter d'un règlement conforme à la législation cantonale (Loi sur les cimetières LCim K 1 65), permettant ainsi à l'administration de disposer d'un outil de fonctionnement adéquat,

vu les adaptations nécessaires à apporter au règlement de 2007 et les travaux de réflexion conduits par l'Exécutif et la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », qui a émis un préavis favorable sur ce projet de règlement, tarifs et taxes, lors de sa séance du lundi 25 novembre 2013,

vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », séance du lundi 25 novembre 2013, ainsi que l'exposé des motifs y relatif,

vu l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

15 oui (Unanimité), 0 non – 0 abstention

D'adopter le nouveau règlement, tarifs et taxes du cimetière d'Anières LC 02 351, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 44 et propose de passer au vote.

Délibération N° 44

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'octroi d'une subvention au projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord initié par Agri-Genève – acadé – viridis – Rubrique 78-365 – 2013

Vu le crédit budgétaire de TTC 124'000 F, rubrique 78-365 « Protection de l'environnement – Subventions diverses », voté dans le cadre de la délibération No 23 du budget de fonctionnement 2013 par le Conseil municipal le 13 novembre 2012, approuvé par Département de l'Intérieur et de la Mobilité le 20 décembre 2012,

vu la présentation du dossier du projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord aux magistrats des communes de Collonge-Bellerive, Gy, Corsier, Anières, Hermance, en juillet 2013,

vu le préavis favorable d'octroyer une subvention au projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord des magistrats des communes de Collonge-Bellerive, Gy, Corsier, Anières, Hermance lors de la séance du lundi 28 octobre 2013,

vu la présentation à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » le lundi 25 novembre 2013, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'octroi d'une subvention au projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord d'un montant de TTC 6'200 F pour Anières,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 6'200 F destiné à l'octroi d'une subvention au projet de réseau agro-environnemental Arve & Lac nord initié par Agri-Genève – acadé – viridis.
2. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2013 en dépense supplémentaire - Rubrique 78-365 « Protection de l'environnement – Subventions diverses ».

d. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 3 décembre 2013. (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI – Présidente).

Mme la Présidente passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le mardi 3 décembre 2013 et a traité des points suivants :

- **Aide sociale en Suisse.** A l'unanimité, d'octroyer la somme de 5'000 F à l'Association « ACTIFS » sous forme d'aide de législature pour les années 2013, 2014, 2015. Cette association a pour but de soutenir professionnellement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.
- **Aide sociale en Suisse.** A l'unanimité, de préavis favorablement le règlement concernant l'octroi de subventions destinées à des Associations d'aide en Suisse, qui sera soumis au vote lors de la présente séance (délibération N° 45). Ce règlement s'identifie à celui pour l'octroi d'aide à l'étranger, voté lors de la séance du mardi 12 novembre 2013.

Mme la Présidente remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 45 et propose de passer au vote.

Délibération N° 45

Proposition du Maire pour la création d'un règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse – LC 02 546 (en complément à la LC 02 545)

Vu l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'approbation du Conseil municipal pour la création du fonds « Aide sociale en Suisse » en date du 18 octobre 2011, délibération approuvée par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM) en date du 28 novembre 2011 (délibération No 4),

vu l'approbation du Conseil municipal relative à la modification de l'article 2 du fonds « Aide sociale en Suisse » le 18 juin 2013 (délibération No 32) LC 02 545, délibération approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) en date du 9 septembre 2013,

vu la volonté de l'Exécutif d'édicter un règlement ayant pour but de définir les conditions et modalités d'octroi de subventions dites d'aide en Suisse LC 02 546, avec comme annexe le règlement du fonds LC 02 545 qui en définit les ressources,

vu la volonté de l'Exécutif d'intégrer ce règlement LC 02 546 et son annexe LC 02 545 dans le Système de Contrôle Interne (SCI),

vu le règlement LC 02 546 du fonds « Aide en Suisse », faisant partie intégrante de la présente délibération, ainsi que son exposé des motifs,

vu le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 3 décembre 2013,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par

14 oui (Majorité), 0 non – 1 abstention (M. Louis BOLDRINI)

D'approuver ce règlement ayant pour but de définir les conditions et modalités d'octroi de subventions dites d'aide en Suisse LC 02 546, avec comme annexe le règlement du fonds LC 02 545 qui en définit les ressources.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance
A 21h.29.**

*L'Assemblée est invitée à une collation au carnotzet, préparée par Mme la Présidente.
Elle en est vivement remerciée.*



Joyeuses fêtes

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe :



Exposé sur la Compagnie des sapeurs-pompiers par le Capitaine Louis BOLDRINI.